

cyberSanté Ontario

Liste des mémoires de données

Mémoire de données	Données contenant des renseignements personnels sur la santé ou des renseignements personnels	Source des données	<p style="text-align: center;">Objectif déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explication du but de la mémoire de données • Explication du besoin des renseignements personnels sur la santé et des renseignements personnels en fonction du but indiqué 	<p style="text-align: center;"><i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) / Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)</i></p>
Registre des clients (RC)	Données démographiques sur les clients, y compris le numéro de la carte Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une composante fondamentale du système d'information de cyberSanté Ontario qui constitue le dépôt de référence des données d'identification des clients, dont la source est la Base de données sur les personnes inscrites (BDPI) du MSSLD. • Permet l'identification précise et unique de toute personne qui reçoit des soins de santé en Ontario ou de toute personne qui est admissible à recevoir des soins de santé en Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, pris en application de la LPRPS
Registre des fournisseurs (RF)	Données sur les fournisseurs, y compris les titres de compétences (p. ex., état du permis) et données démographiques	<ul style="list-style-type: none"> • MSSLD • Ordres de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Une composante fondamentale du système d'information de cyberSanté Ontario qui constitue le dépôt de référence des données d'identification des fournisseurs, dont la source est la base de données centrale des fournisseurs établie par le MSSLD ainsi que les données fournies par les ordres de réglementation de l'Ontario. • Permet l'identification de chaque fournisseur et sert de source de base à l'inscription des utilisateurs des solutions et des services de cyberSanté Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, pris en application de la LPRPS • Article 16 du Règl. de l'Ont. 43/02, pris en application de la <i>Loi sur les sociétés de développement</i>
Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO)	Résultats des analyses de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> • MSSLD • Laboratoires participants, y compris les laboratoires publics et hospitaliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Un élément du système opérationnel et une composante fondamentale du système d'information de cyberSanté Ontario qui relie les hôpitaux, les laboratoires communautaires, les laboratoires de santé publique et les praticiennes et praticiens afin de permettre l'échange électronique sécurisé des demandes et des résultats d'analyses de laboratoire. • Permet aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'accéder aux demandes et aux résultats d'analyses de laboratoire des patients aux fins de la prestation de soins de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Article 17 de la LPRPS • Paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, pris en application de la LPRPS

Mémoire de données	Données contenant des renseignements personnels sur la santé ou des renseignements personnels	Source des données	Objectif déclaré <ul style="list-style-type: none"> • Explication du but de la mémoire de données • Explication du besoin des renseignements personnels sur la santé et des renseignements personnels en fonction du but indiqué 	<i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) / Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)</i>
Système de gestion des maladies chroniques - Registre des cas de diabète (SGMC-RCD)	Données démographiques sur les clients Renseignements sur les fournisseurs Résultats des analyses de laboratoire Données cliniques des patients concernant le traitement du diabète	<ul style="list-style-type: none"> • MSSLD • Fournisseurs de soins de santé participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SGMC-RCD est un registre intégré de renseignements personnels sur la santé provenant des fournisseurs de soins de santé et du MSSLD. • Les renseignements serviront à créer un dossier longitudinal des soins aux patients diabétiques afin de favoriser une meilleure gestion des soins. Ce dossier sera accessible aux fournisseurs de soins autorisés qui participent aux soins fournis à un patient diabétique, dont les médecins, le personnel infirmier et les diététiciennes et diététiciens. • Les utilisateurs cliniques du système pourront consulter et mettre à jour les renseignements sur la santé liés au diabète contenus dans le dossier du patient et conservés dans le SGM-RCD afin d'appuyer les soins et les traitements continus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Article 17 de la LPRPS • Paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, pris en application de la LPRPS
Répertoire principal ontarien des patients (RPOP)	Données démographiques sur les clients, y compris le numéro de la carte Santé	<ul style="list-style-type: none"> • MSSLD • Hôpitaux participants • Action Cancer Ontario 	<ul style="list-style-type: none"> • Un service d'identification centralisé qui permet de sauvegarder et de relier des données démographiques et certains renseignements personnels sur la santé, y compris le numéro de la carte Santé. • Des renseignements essentiels sur la santé d'un patient peuvent être communiqués par voie électronique à un fournisseur de soins de santé (p. ex., un hôpital, une clinique et un cabinet de médecin) qui participe aux soins fournis au patient. 	<ul style="list-style-type: none"> • Article 17 de la LPRPS
ONE® ID	Renseignements sur l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Clients du service ONE ID 	<ul style="list-style-type: none"> • ONE ID est un service de gestion de l'identité que cyberSanté Ontario offre à ses clients. • Le service permet de communiquer l'information uniquement aux personnes inscrites qui ont besoin d'un accès fiable et sécurisé aux renseignements personnels sur la santé. Le processus solide de validation de l'identité utilise l'identité réelle de la personne pour créer une identité numérique servant à authentifier l'accès à une application. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions de la LAIPVP : <ul style="list-style-type: none"> ○ 38(2) ○ 41(1)(a) et (c) ○ 42(1)(b) et (c)